

**OBJET**

**NETTOIEMENT MECANISE ET SEMI MECANISE  
DES QUARTIERS DE SAINT-DENIS**

**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

---

**I - MOTIVATION DE L'APPEL D'OFFRES**

La Commune a lancé un appel d'offres dont l'objet est le suivant : Nettoyement mécanisé et semi mécanisé des quartiers de Saint Denis.

Une partie du nettoyage des voies et places publiques de la Commune est mécanisée

Compte tenu des nouvelles techniques de nettoyage, effectuées à l'aide d'engins spéciaux qui permettent d'optimiser la qualité et le rendement du travail, la collectivité souhaite inscrire davantage ses efforts et orienter sa dynamique en ce sens.

Le contrat précédent a pris fin en mai 2007. Par conséquent, une nouvelle procédure a été lancée.

**Mode de passation**

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33,57 à 59 du Code des Marchés publics. Le marché est à prix forfaitaires.

**Estimation**

Estimation prévisionnelle HT : 286 850,00 €.

Les crédits définis sont inscrits au Budget Principal 2007 sous les chapitres Chapitre 11 – compte 6188005.

**Durée**

Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre de la même année, avec possibilité de reconduction expresse sans que sa durée totale ne dépasse cinq années civiles.

## II CONSULTATION

Conformément aux modalités sus visées, un appel ouvert a été lancé le 13/02/2007 avec une date de remise des offres fixée au 26/03/2007. Lors de sa réunion du 09/05/2007, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré la procédure infructueuse et autorisé sa relance en marché négocié, conformément à l'article 35-I-a du Code des Marchés Publics. Lors de sa séance du 13/06/2007, la Commission d'Appels d'Offres a attribué ce marché à l'entreprise NICOLLIN REUNION pour un montant de 293 782,00 € HT soit 318 753,47 € TTC.

## III DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande, en conséquence :

- 1) de prendre acte de la procédure de passation, du mode de dévolution et des caractéristiques de ce marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33,57 à 59, 77 du Code des Marchés Publics) ;
  - marché à prix forfaitaires annuels ;
  - durée : 5 ans avec reconduction expresse chaque année.
- 2) de m'autoriser à signer le marché avec l'entreprise NICOLLIN REUNION, retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour le présent marché d'un montant de 318753,47 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

**OBJET**

**NETTOIEMENT MECANISE ET SEMI MECANISE  
DES QUARTIERS DE SAINT-DENIS**

**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ; considérant les crédits prévisionnels inscrits sous le Chapitre 11, Compte 6188005 du Budget Principal 2007 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 juin 2007 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au nettoyage mécanisé et semi mécanisé des quartiers ;

Vu le RAPPORT N° 07/2-36 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prend acte de la procédure de passation, du mode de dévolution et des caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33,57 à 59, 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché à prix forfaitaires annuels ;

**DELIBERATION N° 07/2-36**

COMMUNE DE SAINT-DENIS  
RUE DE LA LIBERTE  
97400 SAINT-DENIS  
REUNION

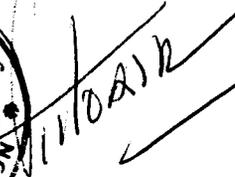
- Durée : 5 ans avec reconduction expresse chaque année.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer le marché de nettoyage mécanisé et semi-mécanisé des quartiers de Saint-Denis avec l'entreprise NICOLLIN REUNION, retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 318 753,47 € TTC.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le - 8 JUIL. 2007

**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
  
**Paul VICTORIA**

# RAPPORT DE LA CAO

**OBJET : NETTOIEMENT MECANISE ET SEMI MECANISE DES QUARTIERS DE LA VILLE DE SAINT DENIS**

Date de la réunion de la Commission : 13 juin 2007

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
Monsieur Dominique FOURNEL	Président	X	
Monsieur Jean-Claude PAYET	Membre		X
Monsieur Daniel POUNY	Membre		X
Monsieur Antoine Henri LAURET	Membre	X	
Madame Nicole LAURET	Membre	X	
Monsieur Emmanuel HOARAU	Membre		X
Monsieur POYNIN J. Hugues	Membre supplé.		X
Monsieur HO CHUI Pascal	Membre supplé		X
Monsieur PONIN BALLOM Gino	Membre supplé.		X
Monsieur ALBANY Christian	Membre supplé.	X	
Monsieur FUMA Sudel	Membre supplé.		X

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS
M. SABATTE	DDCCRF	X	
M. BRIAND	Receveur Municipal		X

## I. RAPPEL

Dans sa séance du 9/05/2007, considérant l'offre de l'entrepris NICOLLIN inacceptable, étant donné qu'elle a modifié sa première proposition, la CAO a déclaré l'appel d'offre infructueux et a autorisé sa relance en marché négocié conformément à l'article 35 I 1<sup>er</sup> du CMP.

C'est pourquoi une lettre de consultation a été envoyée au seul candidat NICOLLIN seule à avoir respecté, lors de la procédure antérieure, les exigences relatives aux délais et modalités formelle de présentation des offres.

Suite à l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur a demandé au service en charge du dossier de procéder à l'analyse technique et financière de l'offre.

## II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, la CAO décide :

de retenir l'entreprise NICOLLIN seule entreprise ayant présenté une offre.

De plus, l'entreprise propose par rapport à l'Appel d'offre un renforcement des moyens techniques et humains. Sur certaines zones notamment s'hyper Centre, elle propose 2 ateliers au lieu d'un. De même elle fait une meilleure définition de prestations. Ceci justifie le maintien du prix proposé dans le cadre de l'Appel d'offre.

SAINT-DENIS, LE 13 JUIN 2007  
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX  
DELIBERATIVE  
JC PAYET

D POUNY

LES MEMBRES A VOIX  
CONSULTATIVE  
DDCCRF

RECEVEUR

AH LAURET

N LAURET

E HOARAU

C. JUBANY